

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 02 OCTOBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 02 octobre à la salle multifonctionnelle de Gascons, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Juliette Duguay et Annie Anglehart  
Messieurs Gaétan Delarosbil, Richard Béliveau et Jean-Marc Allain  
Monsieur Hartley Lepage est absent de la présente séance.

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-368**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tout en rajoutant les points suivants aux affaires nouvelles:

- Travaux de débroussaillage dans la route Cyr
- Installation de trois bancs dans le district 6
- Mots de remerciement
- Motion de félicitations

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-369**  
**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
**DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par madame Juliette Duguay et résolu que les procès-verbaux des séances du 05, 11 et 19 septembre 2017 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-370**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER,**  
**DES LISTES DE DÉPÔT-SALAIRES ET**  
**DES CHÈQUES AU 26 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires de 96989 à 97016 et 904797 à 904969 et des chèques portant les numéros 96993 à 97016 et 910256 à 910520 et que les comptes à payer au montant de 49 464,05 \$ soient acceptés et payés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

---

Dir. gén. / secrétaire-trésorière

## **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire fait lecture de la correspondance.

- ✓ Prolongement du concours photographique.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-371** **CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE**

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par madame Juliette Duguay et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons prolonge le concours photographique qui devait se terminer le 22 septembre 2017 jusqu'au 20 octobre prochain.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

- ✓ Correspondance de monsieur Édouard La France et madame Suzanne Lavoie de leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain appartenant à la municipalité.
- ✓ Compte-rendu de la rencontre en ce qui concerne la joujouthèque.
- ✓ Accusé de réception de monsieur Jacques Bélanger du ministère de la Sécurité publique concernant l'érosion des berges.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-372** **DON - FESTIVAL DE LA PÊCHE**

Dans le cadre du festival de pêche de Port-Daniel–Gascons qui se tiendra en juillet 2018, il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par madame Juliette Duguay et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 4 000 \$ au Club de moto Port-Daniel–Gascons. Cette dépense fera partie du budget 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-373** **DON - ASSOCIATION ÉPILEPSIE GASPÉSIE SUD**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Allain, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 25 \$ à l'Association Épilepsie Gaspésie Sud.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-374** **DON - ÉVÉNEMENT «LES PEINTRES SONT EN VILLE»**

Dans le cadre de l'événement «Les peintres sont en ville» qui s'est tenu les 15, 16 septembre dernier, il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant pour un montant maximal de 1 240 \$ au Comité du Symposium du Week-end des Arts de Port-Daniel–Gascons.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

La directrice générale dépose au conseil municipal les états financiers en date du 26 septembre 2017.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-375**  
**ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE PROCHAIN GUIDE**  
**TOURISTIQUE DE LA GASPÉSIE 2018-2019**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Allain, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat d'un espace publicitaire d'une ½ page dans le Guide touristique de la Gaspésie 2018-2019 au montant de 2 900 \$, taxes en sus. Cette dépense fera partie du budget 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-376**  
**SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**  
**2<sup>IÈME</sup> VERSEMENT**

Il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le 2<sup>ième</sup> versement au montant de 43 616 \$ pour les services de la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-377**  
**FORMATION DES POMPIERS**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise cinq pompiers volontaires à suivre la formation pour les officiers, formation donnée par Icarium qui se tiendra les 20 et 21 janvier 2018 et ce, au montant de 200 \$/chacun. Les frais de déplacements seront défrayés selon la politique en vigueur.

Cette dépense fera partie du budget 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-378**  
**ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION PARTIELLE**  
**TECQ 2014-2018**

**Attendu que :**

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant

directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-379**  
**AUTORISATION DE DÉPENSES**  
**PAPETERIE, DRAPEAUX, ÉPINGLETTES**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale à effectuer les achats au niveau de la papeterie, drapeaux, épinglettes etc... versus le nouveau logo de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-380**  
**POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**  
**DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

**ATTENDU QUE** l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres ;

**ATTENDU QUE** le Ministère a adopté un règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux et a paru dans la Gazette officielle du Québec le 20 septembre dernier ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons abroge et remplace la résolution numéro 2013-09-276 «Politique de rémunération du personnel électoral» selon le tableau suivant ;

<b>RÉMUNÉRATION</b>	
Président d'élection	De base .406 \$/électeur
	Jour du vote anticipé 357 \$
	Jour du scrutin 536 \$
Secrétaire d'élection	75 % de la rémunération du président:
Adjoint au président d'élection	50 % de la rémunération du président:

<b>COMMISSION DE RÉVISION</b>	
Réviseur	15,75 \$/heure pour chaque heure où la commission siège
Secrétaire	15,75 \$/heure pour chaque heure où la commission siège
Agent réviseur	13,50 \$/heure pour chaque heure où la commission siège
Séance de formation	Taux horaire selon le poste occupé

<b>PERSONNEL AFFECTÉ AU SCRUTIN</b>	
	Taux horaire
Scrutateur	14,06 \$
Secrétaire du bureau	13,50 \$
Primo	14,06 \$
<b>Table de vérification de l'identité:</b>	
président:	11.25 \$
membre:	11.25 \$
Séance de formation	Taux horaire selon le poste occupé

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-381**  
**PLAN D'ACTION DE LA SOUCHE**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate monsieur Éric Huard à planifier une rencontre avec le conseil d'administration du Centre Plein Air la Souche afin de mettre en place un plan d'action pour la survie du Centre Plein Air.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**PATINOIRE EXTÉRIEURE**

Ce point est reportée à une séance ultérieure.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-382**  
**FRAIS DE DÉPLACEMENT**  
**DIFFÉRENTS DOSSIERS MUNICIPAUX**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise, durant la période électorale, les dépenses de frais de déplacement pour les personnes attitrées dans les différents dossiers municipaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

## **DOSSIER DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-383** **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES** **BERTHELOT ENTREPRISE ÉLECTRIQUE INC.**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des factures de Berthelot Entreprise Électrique inc. au montant de 3 440 \$, taxes en sus pour le branchement des deux enseignes de la municipalité et au montant de 920 \$, taxes en sus pour l'installation d'un compteur avec panneau afin d'alimenter une prise et une lumière au gazebo situé en face de la route Marcil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-384** **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES** **MONSIEUR ALLAN ROBINSON**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des factures de monsieur Allan Robinson au montant total de 16 005 \$, taxes en sus pour le débroussaillage dans les différentes routes municipales.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-385** **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES** **EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.**

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des factures de Eurovia Québec Construction inc. au montant de 81 321,86 \$, taxes en sus pour des travaux de pavage dans les différentes routes municipales réparties comme suit:

- Un montant de 63 750 \$ non admissible au Programme PIRRL mais prélevé à même le règlement d'emprunt numéro 2017-10 ;
- Un montant de 17 571,86 \$, taxes en sus prélevé dans le budget courant de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-386** **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE** **EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Allain, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 5 028,20 \$, taxes en sus à Eurovia Québec Construction inc.

Cette facture sera prise à même le Programme de la Taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-387**  
**PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES**  
**POUR RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE**

Dans le cadre du Programme de crédit de taxes de services pour résidence intergénérationnelle, il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un crédit de taxes de services à la résidence située au 30, route 132 Ouest, Gascons pour un montant de 282,29 \$ et ce, pour l'année 2017. Concernant les demandes pour les années 2015 et 2016, elles ont été refusées parce qu'elles doivent être transmises par le citoyen dans l'année courante.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-388**  
**COURS DE NATATION**

Il est proposé par madame Annie Anglehart appuyé par madame Juliette Duguay et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise à défrayer l'écart des inscriptions pour les cours de natation à Chandler et ce, pour un montant total de 705 \$.  
Cette dépense fait partie du poste de la Politique familiale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-389**  
**POSTE DE DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'un directeur des loisirs, culture et tourisme répond aux recommandations du plan stratégique de développement de la municipalité de Port-Daniel–Gascons ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit service répond aux objectifs généraux reliés à la Politique de communication et médias sociaux de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**un offre d'emploi à titre de Directeur des loisirs, culture et tourisme a été publié à l'interne ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune candidature n'a été déposée pour ce poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Éric Huard a occupé, par le biais d'un projet, un poste comme Agent de développement à la culture, aux loisirs et tourisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Huard a présenté, aux membres du conseil, son plan d'action et que ces derniers en sont satisfaits ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Huard a signifié son intérêt à occuper cedit poste ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Juliette Duguay appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons embauche monsieur Éric Huard à titre de directeur des loisirs, culture et tourisme, poste cadre à temps plein, à raison de 35 heures/semaine sur horaire variable et débutant le 16 octobre 2017. Le salaire annuel sera de 36 400 \$ et les conditions salariales seront établies selon la politique en vigueur. Le salaire annuel des cadres sera réajusté lorsque la convention collective des employés sera signée. Le conseil municipal accorde la permanence de monsieur Huard dès son embauche.

Madame Annie Anglehart enregistre sa dissidence dans la négative pour la raison suivante: Que monsieur Huard soit embauché à titre d'Agent des loisirs, culture et tourisme et non à titre de Directeur.

**Adoptée à la majorité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-390**  
**ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ**  
**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**  
**DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Il est proposé par madame Juliette Duguay appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte, par la présente, le budget révisé 2107 de l'Office municipal d'habitation de Port-Daniel-Gascons d'où la contribution municipale est de 11 576 \$ et d'en autoriser le paiement du 1<sup>er</sup> versement au montant de 5 788 \$.

Monsieur Richard Béliveau se retire de la discussion.

**Adoptée à la majorité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-391**  
**MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES**  
**POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

**ATTENDU QUE** les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

**ATTENDU QUE** l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu

**QUE**, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-392**  
**ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**  
**FINANCEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 239 600 \$**

Date d'ouverture :	2 octobre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9221 %
Montant :	239 600 \$	Date d'émission :	11 octobre 2017

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois



soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 400 \$	2,00000 %	2018
15 900 \$	2,25000 %	2019
16 400 \$	2,50000 %	2020
17 100 \$	2,75000 %	2021
174 800 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,48500

Coût réel : 3,29931 %

2 -CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEEN

15 400 \$	3,32800 %	2018
15 900 \$	3,32800 %	2019
16 400 \$	3,32800 %	2020
17 100 \$	3,32800 %	2021
174 800 \$	3,32800 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,32800 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

15 400 \$	3,47000 %	2018
15 900 \$	3,47000 %	2019
16 400 \$	3,47000 %	2020
17 100 \$	3,47000 %	2021
174 800 \$	3,47000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,47000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu unanimement**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Port-Daniel--Gascons accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2017 au montant de 239 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2004-03 et 2012-08. Ces billets sont émis au prix de 98,48500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci ;

**QUE** les frais d'émission seront répartis comme suit:

- Règlement d'emprunt numéro 2004-03 pour un montant de 1 287,75 \$ seront défrayés par le surplus accumulé aqueduc, secteur Gascons
- Règlement d'emprunt numéro 2012-08 pour un montant de 2 342,79 \$ seront défrayés à même le budget courant de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-393**  
**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**  
**RELATIVEMENT À UN EMPRUNT AU MONTANT DE 239 600 \$**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Port-Daniel–Gascons souhaite emprunter par billets pour un montant de 239 600 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit:

**Règlement d'emprunt numéro 2004-03 pour un montant de 85 000 \$**  
**Règlement d'emprunt numéro 2012-08 pour un montant de 154 600 \$**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2004-03 et 2012-08, la Municipalité de Port-Daniel–Gascons souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 11 octobre 2017 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année ;
3. les billets seront par le maire et la secrétaire-trésorière
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2018	15 400 \$
2019	15 900 \$
2020	16 400 \$
2021	17 100 \$
2022	17 500 \$ (à payer en 2022)
2022	157 300 \$ (à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2004-03 et 2012-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 11 octobre 2017, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-394**  
**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION**  
**DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Il est proposé par madame Annie Anglehart appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 14 100 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-395**  
**RENOUVELLEMENT DU SITE INTERNET**

Il est proposé par monsieur Richard Béliveau appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons renouvelle son site internet avec DomainePlus.com pour une période de cinq (5) ans et ce, au montant de 99,75 \$, taxes en sus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-396**  
**DEMANDE DE LOCATION DE SALLE**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte de louer la salle du Centre multifonctionnel pour la tenue d'un bingo au profit de la Fabrique St-François d'Assise et ce, tous les jeudis débutant le 7 décembre 2017 jusqu'au 29 novembre 2018 dépendamment si le local est loué ou non. Le tarif pour cette location est de 125 \$, taxes incluses. La conciergerie est incluse dans le prix. En cas d'annulation, aucun tarif ne sera chargé en raison de mauvaise température ou une situation de force majeure.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-397**  
**FINANCEMENT D'UN EMPRUNT**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-10**  
**TRAVAUX DE PAVAGE DE DIFFÉRENTES ROUTES**  
**MUNICIPALES**

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale, madame Chantal Vignet à procéder à un appel d'offres public pour le financement par billets du Règlement d'emprunt numéro 2017-10 concernant des travaux de pavage de différentes routes municipales. Le montant de l'emprunt est de 600 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05**  
**DU PLAN D'URBANISME**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06**  
**SUR LE ZONAGE**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-07**  
**SUR LE LOTISSEMENT**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08**  
**SUR LA CONSTRUCTION**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-09**  
**SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET**  
**SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-398**  
**ASPHALTAGE DANS LA ROUTE LEBRUN**

Il est proposé par madame Annie Anglehart appuyé par madame Juliette Duguay et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le directeur des travaux publics à effectuer des travaux d'asphaltage pour une longueur de ±100' dans la route Leburn.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-399**  
**TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE DANS LA ROUTE CYR**

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Gaéтан Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le directeur des travaux publics à effectuer des travaux de débroussaillage dans la route Cyr.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-400**  
**INSTALLATION DE TROIS BANCS DANS LE DISTRICT 6**

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Gaéтан Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate le directeur des travaux publics à faire installer trois bancs dans le district 6 au printemps prochain.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**MOTS DE REMERCIEMENT**

Monsieur Gaéтан Delarosbil apprécie les quatre années en tant que conseiller dans le district 3. Il remercie les employés municipaux dans leur travail accompli et souhaite bonne chance à tous les nouveaux candidats désirant relever un nouveau défi.

**MOTION DE FÉLICITATIONS**

Une motion de félicitations est donnée par madame Annie Anglehart à monsieur Normand Huard pour son travail accompli.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-401**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gaétan Delarosbil propose la clôture et la levée de la séance à 20h20.

---

Henri Grenier  
Maire

---

Chantal Vignet,  
Dir. générale/secrétaire-trésorière